

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU VAR**

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2022-63

Séance du 10 novembre 2022

Nombre de membres : 31
En exercice : 31
Nombre de présents ou représentés : 23
Ayant pris part au vote :

Votes :

↳ Pour : 23 / Contre : 0 / Abstention : 0

Adoptée à : l'unanimité

Date de la convocation :

↳ 07 septembre 2022

Transmise en Préfecture le :

L'An deux mille vingt-deux, le dix novembre à dix heures trente,
le Conseil d'Administration
du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR,
régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la Loi au CDG 83,
sous la présidence de Christian SIMON, Maire de LA CRAU,
Vice-Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Le secrétaire de séance désigné est Blandine MONIER,
Maire de EVENOS

Présents ou représentés à la délibération :

COLLEGE DES COMMUNES AFFILIEES (20)

Administrateurs titulaires présents : 8

Christian SIMON, Philippe BARTHELEMY, Gil BERNARDI, Romain DEBRAY, Laurent GUEIT, Blandine MONIER, Jacques PAUL, René UGO.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : 1

Christine TESSON (suppléante de Thierry BONGIORNO)

Administrateurs titulaires représentés par procuration : 7

Claude ALEMAGNA à Anne-Marie METAL, Paul BOUDOUBE à Marie-Hélène PARENT, Claude CHEILAN à Jacques PAUL, Bernard CHILINI à Romain DEBRAY, Nathalie PEREZ à Blandine MONIER, Michel PERRAULT à René UGO, Jean-Louis PORTAL à Philippe BARTHELEMY

Administrateur(s) excusé(s) : 2

Robert BENEVENTI, Didier BREMOND

Administrateur(s) absent(s) : 2

GROS Michel, LEONELLI Philippe

COLLEGE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIES (03)

Administrateurs titulaires présents : 2

METAL Anne-Marie, STASSINOS Hervé

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : 0

///

Administrateurs titulaires représentés par procuration : 0

///

Administrateur(s) excusé(s) : 1

SIMON Yannick

Administrateur(s) absent(s) : 0

///

COLLEGE SPECIFIQUE : ADHERENTS AU SOCLE DE MISSIONS (Article 25-IV, LOI n° 84-55)
Représentants des Communes adhérentes (03)
<u>Administrateurs titulaires présents</u> : 0 ///
<u>Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants</u> : 0 ///
<u>Administrateurs titulaires représentés par procuration</u> : 2 Frédéric MASQUELIER à Christine TESSON, Josée MASSI à Laurent GUEIT
<u>Administrateur(s) excusé(s)</u> : 1 STRAMBIO Richard
<u>Administrateur(s) absent(s)</u> : 0 ///
Représentants des Etablissements Publics adhérents (02)
<u>Administrateurs titulaires présents</u> : 1 PARENT Marie-Hélène
<u>Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants</u> : 0 ///
<u>Administrateurs titulaires représentés par procuration</u> : 1 ALBERTINI Thierry à Hervé STASSINOS
<u>Administrateur(s) excusé(s)</u> : 0 ///
<u>Administrateur(s) absent(s)</u> :
Représentants du Conseil Départemental du VAR (03)
<u>Administrateurs titulaires présents</u> : 0 ///
<u>Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants</u> : 0 ///
<u>Administrateurs titulaires représentés par procuration</u> : 1 Dominique LAIN à Gil BERNARDI
<u>Administrateur(s) excusé(s)</u> : 1 Louis REYNIER
<u>Administrateur(s) absent(s)</u> : 0 ///

Comptable assignataire, DUBOIS Régis : Excusé

Conformément l'article 24, alinéa 2, du Décret n° 85-643 du 26 juin 1985 Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

N° 2022-63 : Tableau des emplois ↳ Modifications

Depuis sa création, suite à la parution du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, le Centre de Gestion du VAR dispose d'un tableau des emplois qui dresse la liste des postes budgétaires.

Jusqu'à ce jour le CDG 83 créait des grades ponctuels pour y affecter des emplois plutôt que des emplois, au sens strict, pouvant être occupés par un agent titulaire de plusieurs grades de différents cadres d'emplois.

Afin de permettre une gestion plus dynamique il est proposé d'établir un tableau des emplois par cadre d'emplois, tout en précisant les grades susceptibles d'être occupés pour chaque poste identifié.

Il est donc proposé l'adoption des modalités présentées en séance (Suppression ancien tableau / Création nouveau tableau) et la suppression des grades orphelins, c'est-à-dire sans référence à un emploi identifié.

Pour information cette mise à jour du tableau des effectifs du CDG 83 a reçu un avis favorable du Comité technique dans sa séance du 11 octobre 2022.

- . Le Conseil d'Administration,
- . Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
- . Après en avoir délibéré

APPROUVE la modification du tableau des emplois au 1^{er} octobre telle que proposée par Monsieur le Président et approuvée au Comité technique dans sa séance du 11 octobre 2022

Fait et délibéré à LA CRAU, le 10 novembre 2022

Pour extrait conforme,

Le Président du CDG 83,

« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de TOULON ou d'un recours gracieux auprès du Président du Centre de Gestion, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant en outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal ».

Christian SIMON,
Maire de LA CRAU,
Vice-Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée

